

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 520

AMENDEMENT

présenté par

M. Limongi, M. Amblard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boulogne, M. Boccaletti, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Casterman, M. Buisson, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tonussi, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos, M. Weber et M. Chaumeil

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 80, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement engage, en lien avec l'IFREMER et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), les travaux nécessaires à la définition d'une solution de remplacement du navire Marion Dufresne, dont le retrait du service est prévu à l'horizon 2032. Ce bâtiment constitue un outil stratégique pour la France car il assure à la fois des missions logistiques essentielles au

ravitaillement des bases des TAAF, des campagnes scientifiques de premier plan, ainsi qu'une présence continue de l'État dans des espaces maritimes parmi les plus vastes au monde. À ce titre, il participe directement à l'affirmation de notre souveraineté dans ces territoires éloignés et à la protection de notre zone économique exclusive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à anticiper le remplacement du navire océanographique Marion Dufresne, dont le retrait du service est prévu à l'horizon 2032.

Au-delà de ses missions essentielles de ravitaillement des Terres australes et antarctiques françaises et de soutien à la recherche, ce bâtiment a démontré son utilité stratégique lors de la crise dite « crise Chido à Mayotte », en apportant un appui logistique et scientifique déterminant au territoire de Mayotte.

Il joue également un rôle majeur dans l'amélioration des connaissances sur les phénomènes sous-marins dans cette zone, contribuant directement à la prévention des risques et à la capacité d'anticipation de l'État.

Dans un contexte de renforcement des enjeux de souveraineté maritime et de gestion des crises dans les outre-mer, la préparation de son renouvellement apparaît indispensable afin de garantir la continuité des capacités d'intervention, de recherche et de présence de la France.